

Rapport
de la Commission sociale et culturelle
au
Conseil Général
concernant

L'octroi d'un crédit d'engagement pour la
réalisation du réaménagement de la place de la
Planta

Madame la Présidente du Conseil général,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

La commission sociale et culturelle s'est réunie une fois pour l'étude du message portant sur l'octroi d'un crédit d'engagement pour la réalisation du réaménagement de la place de la Planta. Une présentation détaillée des différents aménagements, coûts, étapes et principes fondateurs du projet par le bureau d'architecture xy-ar.ch a également eu lieu à la Médiathèque de Sion le 10 octobre, à la demande du Conseil général.

Pour l'examen de ce message, la commission a siégé dans la composition suivante :

Président : Mirailès Christian

Rapporteuse : Perruchoud Stéphanie

Membres : Berthod Julien
Bornet-Studer Ruth
Chevrier Raphaël
Duroux Christophe
Gianadda Isabelle
Juillerat Olivier
Mukuna Gabriel Akanga
Pfister Brigitte
Reiste Martin

Suppléants : Rey Edouard

Document de travail / Message du Conseil général



1. Entrée en matière et vote d'entrée en matière

Le message concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la réalisation du réaménagement de la place de la Planta a été examiné avec attention par la commission.

Les membres de la commission sociale et culturelle ont accepté l'entrée en matière à l'unanimité des 11 membres présents.

Document de travail à l'usage du Conseil général

2. Plus-values et points d'attention quant à la réalisation du projet, et par extension de l'utilisation du crédit octroyé, du point de vue social et culturel

La Commission sociale et culturelle a reçu un message du Conseil communal afin de considérer une demande de crédit d'engagement à hauteur de Fr. 12850000.- (+/-10%) concernant le réaménagement de la place de la Planta. Pour étudier la question, un dossier pré-projet a été mis à disposition de la commission au travers de l'Extranet. Une présentation détaillée des différents aménagements, coûts, étapes et principes fondateurs du projet par le bureau d'architecture xy-ar.ch a également eu lieu à la Médiathèque de Sion le 10 octobre, à la demande du Conseil général. Compte tenu des informations transmises et dans la perspective de considérer la demande du Conseil communal, la commission s'est réunie une fois, le 14 novembre 2023.

Les membres de la commission sociale et culturelle considèrent, à la majorité, que le projet de réaménagement de la Planta est une bonne initiative tant du point de vue social que culturel. C'est donc dans la perspective de cette double dimension, sociale et culturelle, que la commission a analysé ce projet en soulignant, d'une part, les plus-values et, d'autre part, en suggérant quelques points d'attention.

1. Du point de vue social :

1.1. Interactions sociales, accessibilité et mobilité

La CSC reconnaît la plus-value du projet en tant qu'il favorise, en plusieurs aspects, les interactions sociales, l'accès et la mobilité moyennant :

- Une place ouverte sur la rue de Lausanne, l'Avenue de la gare et le jardin public.
- L'idée innovante de substituer une place de passage par une place de loisirs.
- La réalisation d'un pavillon qui permettra aux familles, aux jeunes et aux moins jeunes de se réunir.
- La réalisation d'infrastructures accessibles à tous.
- La création d'un espace accessible pour les personnes en situation de handicap.
- Différents concepts qui favorisent les rencontres intergénérationnelles
- La création d'espaces qui permettent d'accueillir des événements tels que le Carnaval ou la Fête nationale suisse.
- L'intégration d'espaces favorisant les rencontres sportives (gym, pétanque)

La CSC souhaite cependant souligner quelques points d'attention. Pour que la place de la Planta devienne et se pérennise comme un lieu de loisirs et de rencontres, il est nécessaire qu'il y ait plus d'activités sociales et culturelles programmées tout au long de l'année. Pour ce faire, la CSC trouverait important qu'il y ait une personne mandatée



par la Commune, une sorte de gestionnaire, en charge de la programmation des activités sociales et culturelles de la place de la Planta. Cette programmation doit prendre en compte les différentes générations et sensibilités de notre Commune afin d'offrir des activités suffisamment riches et variées. Cette personne permettrait en outre de faire le lien entre la place et la population en garantissant la mise à disposition du lieu, en encourageant des événements enrichissant pour notre Commune, en permettant d'allier créativité et innovation.

1.2. Sécurité et confort

La CSC reconnaît la plus-value du projet en tant qu'il favorise, en plusieurs aspects, la sécurité et le confort des citoyens moyennant :

- Un éclairage adapté prenant en compte les mesures nécessaires d'économie d'énergie.
- La mise à disposition de bancs et de mobiliers fixes et semi-fixes pour le repos, la détente et le confort.
- La création de murets pour favoriser une mobilité intégrative.
- La réalisation d'espaces sans voiture garantissant la sécurité des enfants et des piétons en général.
- La suppression d'espaces souterrains ou d'obstacles freinant la facilité d'accès, notamment pour les personnes à mobilité réduite.
- La simplification du passage nord-sud.

La CSC se demande si des caméras de surveillance vont être mises en place dans la création de ce nouvel espace ? Elle aimerait également avoir des précisions sur les futurs accès possibles pour les véhicules à moteur.

La CSC relève, comme point d'attention, le fait de pouvoir définir en amont ce qui peut être modifié ou transformé dans le futur sur la place de la Planta afin de ne pas rencontrer d'obstacle par rapport aux éventuels changements nécessaires au fil du temps. La CSC tient à souligner que le passage de camions et de moyens de transport de livraison aura toujours lieu à proximité de la place. Ce constat semble, en un certain sens, contradictoire avec l'idée d'une place ouverte sur la rue, et complètement sécuritaire pour les piétons, tel qu'il est signifié dans les images du projet. Ce point devrait sans doute être un peu plus approfondi et explicité dans la perspective du soutien à la mobilité douce.

2. Du point de vue culturel :

2.1 Fonction culturelle

La CSC reconnaît la plus-value du projet en tant qu'il considère, en plusieurs aspects, l'importance de la place comme :

- Un lieu d'événements culturels
- Un lieu de manifestations musicales et festives

Comme points d'attention, la CSC espère que la place reste un lieu accueillant et vivant proposant un éventail aussi large que possible de manifestations et d'animations musicales et culturelles libres. La CSC se demande également si le pavillon pourrait être utilisé pour des manifestations artistiques et autres petits groupes de musiques ? Enfin, la CSC, comme évoqué plus haut, recommande de nommer une personne (coordinateur) en charge de la programmation et du calendrier de la Place de la Planta.

2.2 Histoire et patrimoine

La CSC reconnaît la plus-value du projet en tant qu'il considère, en plusieurs aspects, l'histoire et le patrimoine sédunois en :

- Choissant des matériaux nobles (pierre) et locaux (Valais) pour respecter la proximité de la Ville historique.
- Mettant en valeur la façade historique dans le projet.
- En conservant la statue de bronze et la Catherine, monuments importants pour les sédunois.e.s.
- En mettant à l'honneur la Tour des sorciers dans le jardin des enfants au travers d'une tour grimpante.

Un membre de la CSC a soulevé les risques de standardisation du paysage et d'ultra-modernisme qui guettent les villes européennes aujourd'hui. On entend par standardisation la reproduction à l'identique d'une forme architecturale ou urbaine dans des contextes territoriaux-culturels-historiques différents. L'esthétique, dans cette perspective, s'inscrit souvent dans une démarche utilitaire-fonctionnelle (fontaines sans contextualisation, lampadaires, mobilier et infrastructures interchangeables sans lien avec notre environnement historico-culturel) faisant fi de l'identité du lieu. Or, dans un lieu qui s'inscrit dans le Sion médiéval, il est important que tout projet tienne en compte cette dimension, d'une part, et continue de la faire exister de différentes manières, d'autre part. Cela implique de veiller à garder une trace de l'historicité des traditions dans la modernité en signe de respect de toute continuité temporelle-historique. A titre d'exemple, la Catherine, malgré le fait d'avoir été déplacée de quelques mètres dans le temps, a gardé, depuis 80 ans la même perspective visuelle pour plusieurs générations. Le nouveau projet ne considère pas ce paramètre patrimonial en changeant sa trajectoire visuelle.

Au-delà de cette standardisation des formes urbaines, on observe également de grandes similitudes dans les processus de production urbaine qui s'inscrivent dans un contexte largement documenté de néo-libéralisation des politiques urbaines semblant avoir pour effet une « réduction de l'espace des choix » : mise en compétition des villes, montée en

puissance des acteurs privés dans la fabrique urbaine, insertion (et exclusion) des mêmes catégories d'acteurs impliquées dans les sphères décisionnaires, politiques urbaines tournées essentiellement vers des objectifs de croissance économique et démographique. Si les avis ont divergé sur les détails de cette discussion, la CSC, à l'unanimité de ses membres, considère qu'il est important de garder les symboles qui ont existé en attribuant des noms aux différents lieux avec des références historiques. Par exemple : le pavillon des murailles plutôt que le pavillon de l'esplanade ou le Jardin des sorciers/ de la bataille etc... En conclusion, la valorisation des acquis, de l'histoire et du patrimoine reste des notions majeures à respecter.

Document de travail à l'usage du Conseil général



3. Conclusion

La commission sociale et culturelle remercie le Conseil communal pour sa demande. Elle est favorable au soutien de l'engagement de crédit et, par conséquent, à la bonne réalisation du projet. Elle souhaite toutefois vivement que ses remarques et recommandations soient prises en compte pour les étapes de réalisation du projet.

La commission sociale est culturelle, accepte donc, à l'unanimité des 11 membres présents l'octroi du crédit d'engagement sollicité par le Conseil communal pour la réalisation du réaménagement de la place de la Planta.

Le président :
Christian Mirailès

La rapportrice
Stéphanie Perruchoud

Sion, le 14 novembre 2023

Liste des présences

Liste des présences

Membres permanents

14.11.23

Berthod Julien	x
Bornet-Studer Ruth	x
Chevrier Raphaël	x
Duroux Christophe	x
Gianadda Isabelle	
Juillerat Olivier	x
Mirailès Christian	x
Mukuna Gabriel Akanga	x
Perruchoud Stéphanie	x
Pfister Brigitte	x
Reist Martin	x

Membres suppléants

Rey Edouard	x
Total	11